



Fondation
suisse pour
paraplégiques
Association des bienfaiteurs

Rapport annuel 2017

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



Vision

Un pacte de solidarité indéfectible

Depuis 40 ans, l'Association des bienfaiteurs soutient et promeut les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paralyés médullaires. Les fonds constitués par les cotisations des membres représentent la principale base financière du réseau complet et intégré de prestations qu'offre cette œuvre solidaire sans doute unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales.

En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de

l'association (bienfaiteurs) et – selon la catégorie d'affiliation – les membres de leur famille vivant dans le même ménage reçoivent rapidement et simplement un montant de soutien unique qui a été augmenté de CHF 200 000 à CHF 250 000 au 1^{er} janvier 2018.

Le réseau de prestations complet du Groupe suisse pour paraplégiques se compose de quatre champs de prestations et garantit le soutien à vie, autant que nécessaire, des paralyés médullaires en Suisse.

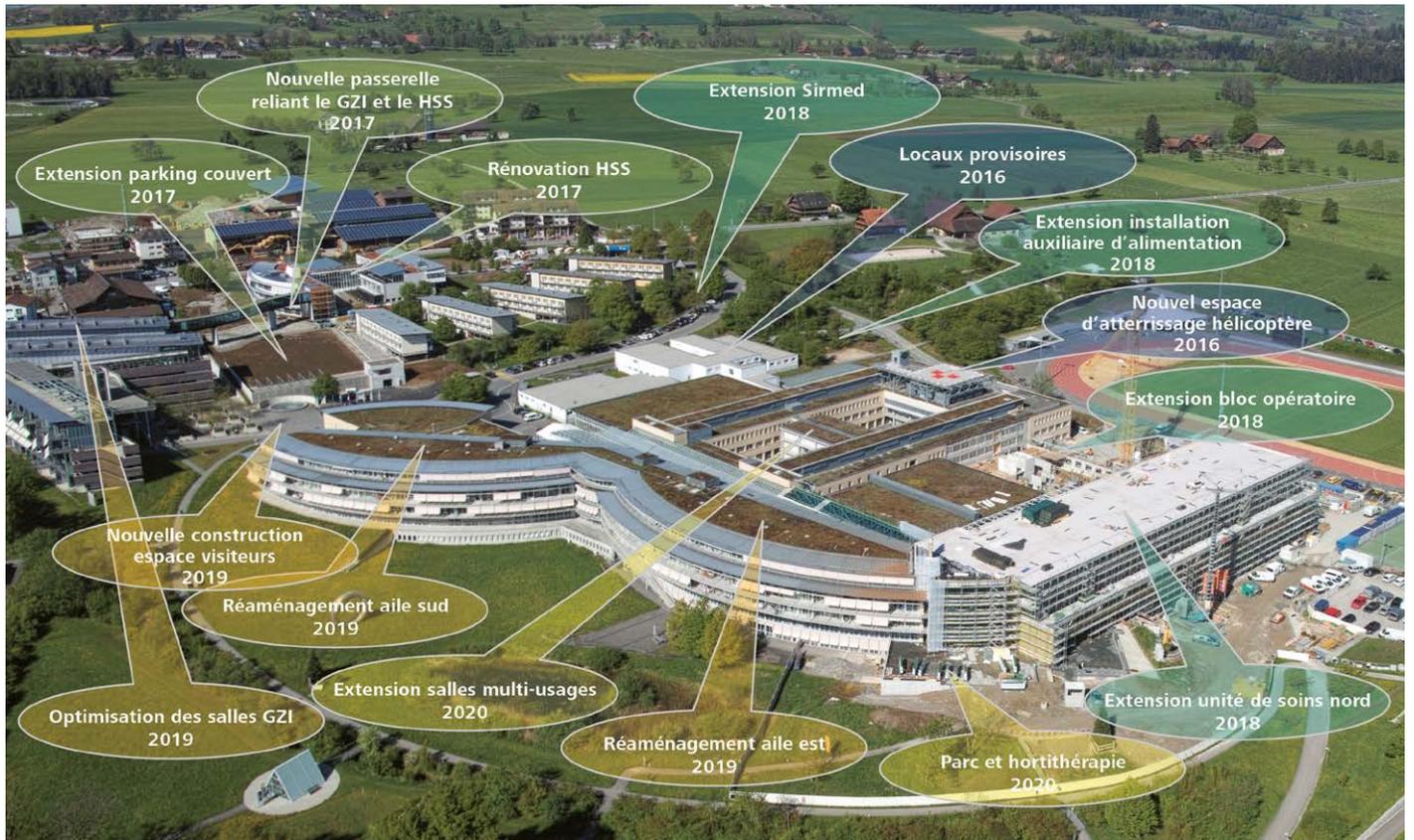


Sommaire

Avant-propos du président	5
Rapport de situation et de prestations	6
Augmentation continue des affiliations annuelles	6
Les affiliations permanentes continuent de progresser	6
Découvrez ce à quoi servent vos dons – venez nous rendre visite	7
Cela peut arriver à n'importe qui ...	8
Synthèse de l'utilisation des cotisations des membres et des dons en 2017	8
Utilisation des moyens affectés provenant des fonds constitués à cet effet	9
Notre service bienfaiteurs est à votre disposition	11
Nonprofit Governance	12
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	12
Organisation interne, commissions	14
Compensations	14
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Registre des personnes comité directeur	16
Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques	18
Rapport financier	19
Bilan	20
Compte d'exploitation	21
Tableau des flux de trésorerie	22
Variation du capital de l'association	23
Notes explicatives des comptes annuels 2017	24
Utilisation du résultat annuel	32
Rapport de l'organe de révision	33
Mentions légales	35

Sigles fréquemment utilisés

AdB	Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
GZI	Institut Guido A. Zäch
HSS	Hotel Sempachersee
IC	Intercompany
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques



Dernières années des projets partiels de construction du Campus de Nottwil



7 février 2018: premier coup de pioche de l'espace visiteurs, ouverture à l'automne 2019

Avant-propos du président

Investissements dans l'avenir – notre réussite se poursuit

Votre cotisation de membre et vos dons au profit de l'agrandissement de la clinique ont permis de réaliser notre projet de construction intergénérationnel. Fin mars 2018, les patients pourront donc intégrer la première partie de l'aile supplémentaire ultramoderne de la clinique. À l'automne, le service de soins intensifs, qui a doublé de volume, ainsi que les blocs opératoires à la pointe de la technologie entreront en service. Puis, la rénovation des unités de lits s'achèvera d'ici l'automne 2019, soit précisément 29 ans après leur ouverture.

Pour conclure cette phase d'extension et de rénovation qui aura duré cinq ans, un espace de thérapie en plein air agrémenté d'un jardin ainsi qu'une aile de bureaux plus propice à la communication (« multispace ») seront construits.

Au nom de tous les paralyés médullaires et de leurs proches, mais aussi de nos collaborateurs hautement motivés, je vous remercie de votre fidèle soutien. Chères bienfaitrices et chers bienfaiteurs, par votre cotisation annuelle et vos dons, vous permettez de garantir à des personnes ayant une paralysie médullaire les meilleures conditions pour une rééducation rapide et réussie et le traitement des complications au Centre suisse des paraplégiques. L'objectif commun de notre Association des bienfaiteurs et de notre Fondation demeure la rééducation et la réinsertion, malgré le handicap, dans la famille, le monde du travail et la société.

Perspectives – l'Association des bienfaiteurs fête ses 40 ans

L'Association des bienfaiteurs a été fondée le 19 octobre 1978 à Bâle. Avec elle, le Dr med. Dr rer. nat. h. c. Guido A. Zäch a pu créer la Fondation suisse pour paraplégiques et accompagner les paralyés médullaires tout au long de leur vie, grâce au réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques. À l'occasion de cet anniversaire, le comité directeur a décidé en 2017 de faire passer de CHF 200 000 à CHF 250 000 le montant de soutien immédiat reçu en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant.



Le 7 février 2018, j'ai donné le premier coup de pioche des travaux d'un espace visiteurs innovant et informatif qui vous est dédié, chères bienfaitrices et chers bienfaiteurs, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par les thèmes de la paralysie médullaire, la santé et l'intégration. Cet espace visiteurs est également un lieu d'échanges et de conférence, en particulier sur les thématiques de la santé. Avec ce nouvel espace, nous souhaitons aussi décharger la clinique de ses activités opérationnelles liées aux visites très appréciées du CSP, qui attire chaque année plus de 11 000 visiteurs. Les visites de la clinique seront maintenues, toutefois des zones spéciales dédiées aux visiteurs seront prévues pour cela.

Nous vous remercions sincèrement de votre solidarité actuelle et future et de votre empathie envers les paralyés médullaires.

Heinz Frei
Président de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques

Rapport de situation et de prestations

En ce début de rétrospective, nous souhaitons, au nom du comité directeur de l'Association des bienfaiteurs et de la Fondation suisse pour paraplégiques, remercier sincèrement tous les bienfaiteurs et donateurs. Vous permettez chaque année de maintenir et même de développer le réseau de prestations de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP).

Grâce à vous tous, nous pouvons créer les meilleures conditions possibles pour que la vie des paralysés médullaires soit satisfaisante et digne d'être vécue.

Nous remercions également tous les collaborateurs de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales ainsi que notre organisation partenaire Association suisse des paraplégiques pour leur engagement sans relâche en faveur des paraplégiques et tétraplégiques.



Famille typique avec affiliation familiale

Augmentation continue des affiliations annuelles

En 2017, près de 98 500 nouveaux membres ont été enregistrés. Ceci a permis de compenser largement les départs liés aux affiliations non renouvelées qui se montent à env. 20 100, dans toutes les catégories de membres. À la date de clôture, les affiliations annuelles ont de nouveau augmenté de 14 500 affiliations, soit 1,3 % net. 1 094 567 ménages comptant au total 1,727 million de membres annuels étaient enregistrés pour l'année suivante. La hausse s'élève à 1,9 % pour les affiliations individuelles et de familles monoparentales et à 0,5 % pour les affiliations de familles et de couples mariés. Le nombre d'affiliations à la fin 2017 montre que près d'un tiers des foyers suisses est membre de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques.

Nous nous réjouissons que la solidarité et le soutien pour notre Association de bienfaiteurs visant à soutenir la Fondation suisse pour paraplégiques et son réseau complet de prestations demeurent intacts.

Les affiliations permanentes continuent de progresser

En 2017, l'augmentation nette des affiliations permanentes se chiffre à env. 5 700, soit 8,6 %. Plus la personne est jeune, plus les CHF 1000 pour une affiliation à vie sont intéressants.

Découvrez ce à quoi servent vos dons – venez nous rendre visite !

Grâce aux cotisations généreusement arrondies des membres, nous avons reçu CHF 6,2 mio pour l'équipement d'un service de soins intensifs deux fois plus grand, des salles d'opération ultramodernes, des appareils spéciaux de médecine respiratoire et de rééducation, un robot à médicaments ainsi que pour une chirurgie de la colonne vertébrale assistée par navigation.



Futur bloc opératoire du CSP

Nous serions ravis que vous nous rendiez visite en tant que bienfaiteur et donateur et de vous montrer combien votre cotisation et votre don précieux ont été employés de manière utile. Vous pouvez vous inscrire sur notre site Internet www.paraplegie.ch.

En 2017 aussi, plus de 10 000 visiteurs, dont de nombreux bienfaiteurs, se sont rendus à Nottwil pour observer le fonctionnement du campus. 398 groupes de visiteurs ont été reçus par 150 accompagnateurs bénévoles qui leur ont présenté le réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques. Les profanes tout comme les spécialistes ont pu voir ce qui se passait dans les coulisses d'une organisation qui regroupe plus de 1500 personnes et 80 professions différentes travaillant pour le bien des paralysés médullaires. Si vous venez de loin, vous pouvez profiter de votre visite pour séjourner à l'hôtel Sempachersee à un tarif préférentiel, et découvrir les environs du magnifique lac de Sempach.

www.hotelsempachersee.ch



L'Hotel Sempachersee sur le Campus de Nottwil

Cela peut arriver à n'importe qui ...

En 2017, nous avons versé CHF 4,07 mio au total à 26 membres bienfaiteurs sous forme de montant de soutien ; 15 d'entre eux ont reçu le montant maximal, 9 un montant partiel et 2 un acompte. Des provisions de CHF 4,6mio ont été constituées pour 23 demandes en suspens en vue de l'octroi du montant de soutien à bienfaiteur.

Chaque membre reçoit un montant de soutien de CHF 250 000 «en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident, avec dépendance permanente du fauteuil roulant», comme il est précisé dans les dispositions générales régissant l'affiliation (DGA).

En 2017, la Fondation suisse pour paraplégiques a, en plus, versé des aides directes à des paralyés médullaires de Suisse, sur la base de 1236 demandes (1104 de particuliers, 82 d'institutions, 50 pour des frais de soins non couverts du CSP). 1118 garanties de prise en charge de frais pour un montant total de CHF 19,5 mio ont été accordées et 118 demandes ont été refusées. L'aide directe FSP a rejeté moins de 10 % des demandes soumises, la principale raison d'un refus étant l'absence de paralysie médullaire.

Synthèse de l'utilisation des cotisations des membres ainsi que des dons en 2017

Les personnes concernées bénéficient directement ou indirectement des cotisations des membres et des dons perçus (y compris des donations liées à des successions).

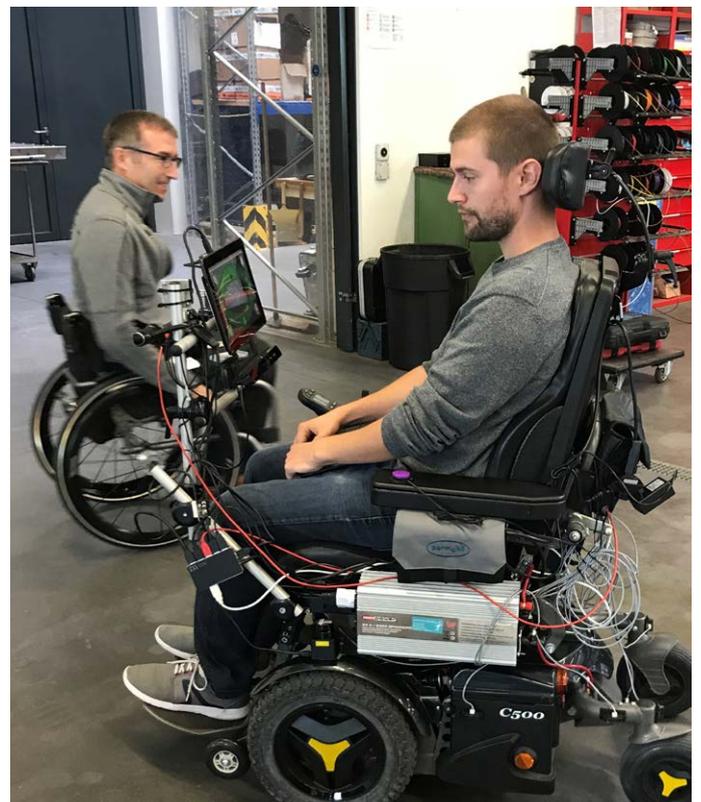
L'argent des cotisations (affiliations annuelles et affiliations permanentes) est utilisé pour le maintien d'un large réseau de prestations à vie de la Fondation suisse pour paraplégiques avec ses filiales, organisations partenaires et partenaires de réseau.

Contrairement aux cotisations des membres, les recettes des dons affectées (y compris les donations liées à des successions) sont utilisées pour le rééquipement de la clinique, mais également pour des projets de développement et d'innovation triés sur le volet. Dans le cadre de l'agrandissement de la clinique, tout le domaine thérapeutique sera entièrement réaménagé et doté des dernières technologies. Le 1^{er} janvier 2018, la Fondation suisse pour paraplégiques a créé le «Centre d'innovation pour les technologies d'assistance» situé à Nottwil et à la

Haute Ecole spécialisée de Sierre. Un projet très prometteur est un fauteuil roulant électrique avec un pilotage visuel pour les tétraplégiques.

27 % des cotisations des membres profitent directement aux personnes touchées. Grâce aux cotisations des membres, la FSP offre, entre autres, des contributions pour des prestations médicales non couvertes, des transformations de logement et l'acquisition de moyens auxiliaires comme des appareils respiratoires. Elle garantit des versements uniques et, dans des cas exceptionnels, des prêts sans intérêts pour éviter les coups durs.

Sur mandat de la FSP, les sociétés du Groupe suisse pour paraplégiques (GSP) fournissent des prestations en faveur des paralyés médullaires qui ne sont pas couvertes par les assurances maladie, les assurances-accidents ou les assurances sociales. Les déficits qui en résultent dans les quatre champs de prestations sont couverts par la FSP. Au total, 41 % des cotisations des membres sont dépensés pour ce soutien indirect, que ce soit pour



Fauteuil roulant avec guidage visuel

Utilisation des cotisations des membres et des dons en 2017

CHF 83,8 mio au total

**27 %**

Aide directe aux paraplégés médullaires

**18 %**

Soutien champ de prestations Médecine

**15 %**

Suivi des membres et charges de collecte de fonds

**14 %**

Renouvellement de l'infrastructure existante à Nottwil

**10 %**

Soutien champ de prestations Formation, Recherche, Innovation

**8 %**

Soutien champ de prestations Intégration

**3 %**

Contribution aux recherches de tiers

**3 %**

Frais d'administration

**2 %**

Soutien champ de prestations Solidarité

des prestations médicales, la formation, la recherche, l'innovation, la réintégration dans le travail, les loisirs et la famille ou encore la solidarité ou la rencontre.

14 % des cotisations sont dédiées à l'entretien et à la rénovation de l'infrastructure de Nottwil.

15 % sont nécessaires pour s'occuper de 1,1 million de ménages avec notre service bienfaiteurs et les tenir informés de l'actualité avec la revue « Paraplégie », ainsi que 3 % pour les autres frais de gestion de la FSP.

L'activité de collecte de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) porte ses fruits

En 2017, les membres FSP de l'AdB ont lancé plusieurs appels aux dons (dans le cadre de l'envoi Paraplégie et des mailings spéciaux), dont les recettes ont toutes été comptabilisées dans les fonds affectés de la FSP. Ces dons ont été utilisés en continu conformément à leur affectation.

Les grands donateurs et les donateurs institutionnels reçoivent chaque année un rapport individuel détaillé sur l'utilisation de leurs dons. En outre, la FSP leur propose de visiter sur place les projets et infrastructures financés, ce qui bien souvent les intéresse vivement.

Enfin, pour les dons supérieurs à un demi-million de francs, le bailleur de fonds a la possibilité de créer un fonds personnel (nominatif), avec une affectation conforme à ses souhaits. Il peut ainsi soutenir spécifiquement les paraplégés médullaires pendant plusieurs années, même après son décès. Là aussi, la FSP rend compte dans un rapport annuel de la bonne utilisation des fonds.

Par ces actions, elle a récolté CHF 9,8 mio de fonds affectés pendant l'exercice sous revue. Le graphique « Utilisation des dons affectés » montre leur utilisation.

Utilisation en 2017 des dons affectés

CHF 9,8 mio au total



39 %

Travaux de rénovation et d'agrandissement à Nottwil



33 %

Développement de la médecine intensive et respiratoire



14 %

Aide directe aux paralysés médullaires



6 %

Robots à médicaments



2 %

Intégration professionnelle



2 %

Semaines de vacances pour la rééducation juvénile



1 %

Accompagnement médical de jeunes paralysés médullaires



3 %

Autres projets

Forte demande auprès du service bienfaiteurs

Avec ses 16 collaboratrices et collaborateurs, le service bienfaiteurs répond aux questions des membres. Il est chargé de la communication quotidienne avec les quelque 1,8 mio de membres : appels téléphoniques, e-mails et courriers, guide testamentaire, envois de cartes de félicitations ou de condoléances – les collaborateurs ont traité des milliers de conversations, de réponses et d'envois. À cela se sont ajoutées plus d'un million de transactions de paiement – cotisations des membres et dons – qui ont dû être traitées.

Pour toutes ces activités, le service bienfaiteurs s'efforce continuellement de maintenir les processus d'affaires les plus conviviaux possibles et, lorsque cela s'avère pertinent, de les automatiser. L'accent est cependant toujours mis sur les besoins des clients.

Nottwil, le 22 février 2018

Dr iur. Joseph Hofstetter
 Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques

Dr ès phil Martin Gubser
 Responsable Marketing affiliations et fundraising
 de la Fondation suisse pour paraplégiques

Pius Bernet
 Chef des finances de la Fondation suisse pour paraplégiques

Service bienfaiteurs en chiffres 2017



265 602

Correspondance individuelle traitée



129 854

Minutes de conversation



16

Collaborateurs



59 358

Appels reçus



52 429

E-mails reçus



28 448

Cartes d'anniversaire, de condoléances et de félicitations envoyées



10 095

Guides testamentaires envoyés

Comparaison par rapport à l'année précédente
 ● plus ● moins ● aucune donnée en 2016

Interlocuteurs

Heinz Frei
 Président de l'Association des bienfaiteurs de la
 Fondation suisse pour paraplégiques
 T +41 41 939 51 48/heinz.frei@paraplegie.ch

Dr. iur. Joseph Hofstetter
 Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques
 T +41 41 939 63 18/joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Dr ès sc. tech. Daniel Joggi
 Président du Conseil de fondation de la Fondation suisse pour
 paraplégiques et membre du comité directeur de l'Association
 des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
 T +41 41 939 63 20/daniel.joggi@paraplegie.ch

Dates importantes
 mercredi 24 avril 2019
 Assemblée générale ordinaire
 pour l'exercice 2018

Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (Adb) utilise en tant qu'association les mêmes principes pour la Nonprofit Governance.

Principes

Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).

- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information en temps opportun, transparente à l'interne comme à l'externe au sujet de la structure et des activités de l'organisation ainsi que de l'utilisation de ses moyens.
- Les organes dirigeants défendent les intérêts et les droits des membres bienfaiteurs. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaborateurs honoraires, bénévoles et salariés.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

Objet, structure et buts

Objet de l'organisation

L'Association a pour but d'encourager les efforts de la FSP en faveur des paraplégiques médullaires, en leur apportant notamment un soutien financier, de même qu'aux membres de l'Association atteints d'une paralysie médullaire suite à un accident. L'Association est politiquement et confessionnellement neutre.

Structure sociale

Il existe sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (Adb) une association au sens des art. 60ss. CC avec siège à Nottwil.

Buts, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des Statuts de l'Adb)

La FSP a pour but la rééducation intégrale de paraplégiques et tétraplégiques. Elle prend et soutient toutes les mesures appropriées pour atteindre ce but en fonction de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

La FSP soutient les paraplégiques et tétraplégiques avec des contributions aux frais liés à l'acquisition de moyens auxiliaires, d'appareils et d'équipements ainsi qu'à des taxes de soins non couvertes; elle les aide, avec leurs proches, lorsqu'ils sont en situation de détresse.

La FSP soutient les objectifs de l'Association suisse des paraplégiques et met à disposition des moyens financiers pour

- le développement, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil,
- et de son centre de recherche et de formation, l'Institut Guido A. Zäch (GZI) à Nottwil,
- la construction, le développement et l'exploitation de ses propres institutions avec différentes activités au service des paraplégiques et tétraplégiques.

La FSP encourage la formation initiale et la formation continue de personnel qualifié et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paraplégiques et tétraplégiques.

La FSP communique sur ses préoccupations et sensibilise le grand public aux personnes paraplégiques et tétraplégiques par un travail d'information.

Comité directeur

Organisation et composition

Le comité directeur est composé de cinq au minimum et de maximum neuf membres au maximum, dont trois au minimum doivent généralement faire partie du Conseil de fondation de la FSP. Actuellement, quatre membres du comité directeur de l'Adb sont aussi membres du Conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur est dirigé par un président.

Autres activités et intérêts des membres du comité directeur

Les intérêts sont mentionnés aux pages 12 et 13 dans la présentation de chaque membre du comité directeur.

Liens croisés avec des organisations proches

Heinz Frei, Hans Jürg Deutsch, Daniel Joggi et Barbara Moser Blanc, membres du comité directeur, sont également membres du Conseil de fondation de la FSP. Heinz Frei a des rapports de travail avec la FSP et Hans Georg Koch avec l'ASP.

Élection et durée des mandats

L'assemblée générale élit le président et les autres membres du comité directeur. Celui-ci se constitue lui-même.

La durée du mandat des membres et du président du comité directeur est de deux ans. Elle commence immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu ainsi qu'à la fin de l'assemblée générale en question. Une réélection est possible.

La durée du mandat des membres et du président du comité directeur prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui a lieu l'année pendant laquelle se termine le mandat de deux ans.

Le comité directeur a édicté un règlement électoral pour les élections du comité directeur de l'AdB le 10 février 2016. Ce règlement définit la préparation et la tenue des élections du comité directeur.

Lors de l'assemblée générale du 19 avril 2017, Barbara Moser Blanc, Vreni Stockli et Stephan Zimmermann, membres sortants, ont été confirmés pour un mandat supplémentaire (jusqu'à l'assemblée générale de 2019).

Lors de l'assemblée générale du 20 avril 2016, le président, Heinz Frei, et les membres sortants, Hans Jürg Deutsch, Hans Georg Koch, Daniel Joggi et Peter Landis, ont été réélus pour un mandat de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2018).

Mutations au sein du comité directeur

En 2017, aucune mutation n'a eu lieu au sein du comité directeur.

Règlement de compétences

Le comité directeur représente l'association envers l'extérieur et la dirige selon les dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Le comité directeur peut établir des conditions générales d'affiliation et des règlements dans la limite de ses compétences.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paralysés médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, de la génération de moyens, et de l'acquisition et la fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le centre Services bienfaiteurs par lequel toutes les demandes des bienfaiteurs – écrites, électroniques ou téléphoniques – sont traitées. Dans le centre Services bienfaiteurs, toutes les données des adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécifique à l'AdB.

Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance, ni dans une relation de partenariat durable.

Organisation interne, commissions

Instruments d'information et de contrôle

Le comité directeur est régulièrement informé des activités dans le domaine de la gestion et de l'acquisition des membres et reçoit un rapport intermédiaire trimestriel.

Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration règle la délégation de la direction avec le suivi opérationnel du travail quotidien. La FSP s'est engagée à fournir à ses propres frais l'infrastructure, le personnel et les mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est employé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la Fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure que tous les soutiens des bienfaiteurs sont versés dans les délais.

Depuis le début de leur existence et pour des raisons d'efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont implantées dans la FSP et ne sont pas divisées.

Indemnisations

Indemnisations des membres du comité directeur

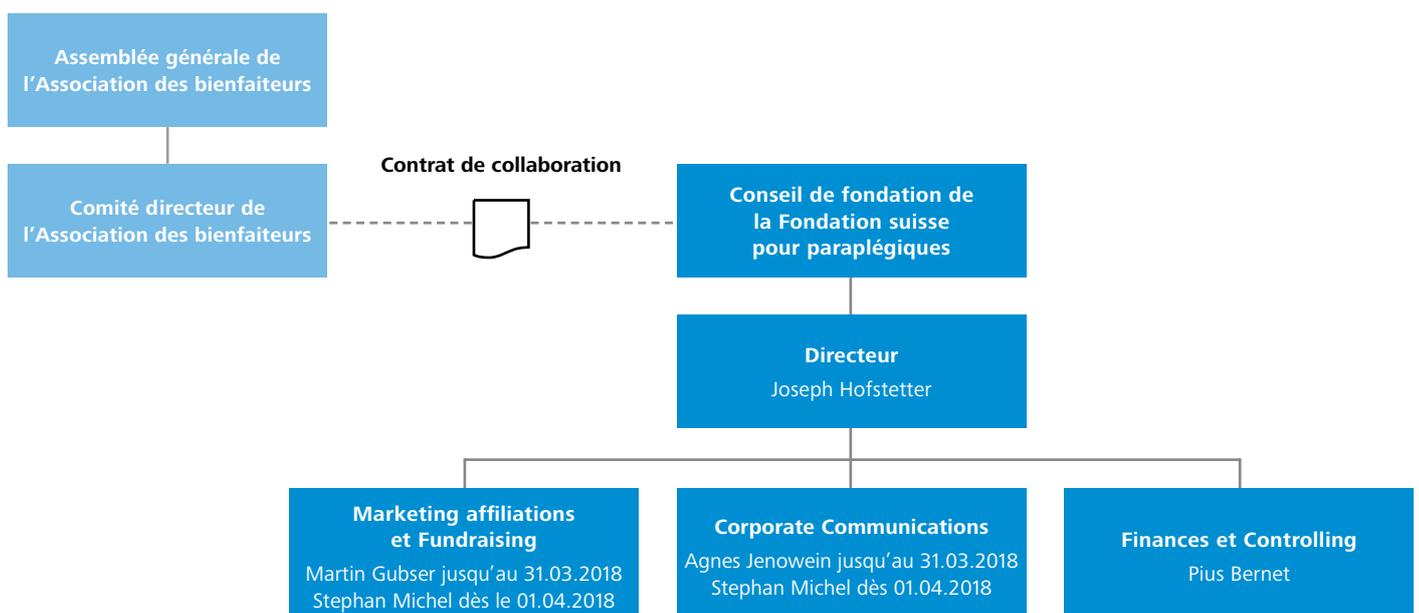
Le règlement des honoraires de la FSP du 8 octobre 2014 règle les indemnisations comme suit: le président de l'AdB a droit à CHF 1000 d'indemnisation par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais de déplacement compris. Le président de l'AdB, Heinz Frei, a toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour son travail au sein du comité directeur. En 2017, CHF 11 332 de jetons de présence (contre CHF 10 398 l'année précédente) ont été versés.

Membres du comité directeur

Aucune indemnisation n'a été versée à d'anciens membres du comité directeur.

Indemnisation versée aux chefs de département de la FSP

La publication de l'indemnisation des responsables de département de la FSP qui accomplissent le travail quotidien pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement avec celle des autres membres de la direction dans le rapport annuel de la FSP.



Indemnisations des Comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnisation n'a été versée à des Comités directeurs d'organisations proches.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Aucun honoraire ni aucune rémunération supplémentaires n'ont été versés par l'AdB aux membres du comité directeur.

Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

Gestion des risques

Le jeudi 24 août 2017, une nouvelle évaluation du risque a été effectuée et les mesures qui en découlent ont été vérifiées ou redéfinies. Le comité directeur a pris connaissance du rapport d'évaluation du risque 2017 et a accepté les mesures proposées. Le comité directeur considère que le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constitue le point le plus important de la gestion des risques.

Le processus d'évaluation du risque doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures/contrôles qui en résultent sont compilés dans une matrice de risque et évalués annuellement par le comité directeur.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus d'entrée et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du Groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

Organe de révision

Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Rodolfo Gerber gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2015. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2017 se sont montés à CHF 12 000 (hors TVA), comme en 2016.

Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Le comité directeur discute du rapport avec les responsables de la FSP et, dans le cas où il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

Politique d'information

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres essentiels et les éléments prépondérants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

Le rapport annuel publié par la Fondation suisse pour paraplégiques comprend l'AdB. De plus, le rapport annuel 2017 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

Comité directeur



Frei, Heinz, 1958 *
de Niederbipp (BE) et Etziken (SO),
habitant à Oberbipp (BE)

Président

Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2018

Membre du CF de la FSP

Commission demandes de soutien
du CF de la FSP

Géomaticien. L'un des sportifs en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde, membre de la commission des sports du canton de Soleure, membre du CF de la fondation Daniela Jutzeler Stiftung et de la fondation Joseph Voegeli Stiftung, représentant des athlètes au comité directeur du Conseil des athlètes Swiss Olympic (SOAC) pour le domaine handisport.



Koch, Hans Georg, Dr méd., 1955
de Ziefen (BL), habitant à Grosswangen (LU)

Vice-président

Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2018

Responsable Transfert et application
des connaissances ASP

Études de médecine (Université de Bâle),
doctorat. Spécialisation en médecine générale (FMH). Exerce dans diverses cliniques

en Suisse, notamment à l'hôpital cantonal de Liestal, au Felix Platter Spital (Bâle) et à l'hôpital pédiatrique de Bâle. De 1990 à juillet 2013, il exerce au CSP de Nottwil à titre de spécialiste en informatique médicale et en tant que chef de clinique dès 1994. Depuis 2013, responsable du domaine Transfert et application des connaissances au sein de l'ASP en partenariat avec le séminaire « Health Sciences and Health Policy » de l'Université de Lucerne et chargé de cours à l'Université de Lucerne. Membre ordinaire de la FMH (Fédération des médecins suisses) et de l'ASMAC (Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique), membre de la DMGP (Société médicale germanophone pour la paraplégie), membre de la SSoP (Société suisse de paraplégie) et de la Société des médecins du canton de Lucerne, section Gäu.



Deutsch, Hans Jürg, 1940 *
de Itingen (BL), habitant à Greifensee (ZH)

Membre depuis 2008, élu jusqu'à l'AG de 2018

Vice-président de la FSP

Rédacteur en chef de différents journaux,
magazines et émissions télévisées au cours
des 50 dernières années et directeur du dé-
partement de la communication aux éditions
Ringier; aujourd'hui, conseiller de la direction.
Expert en matière de santé. En fauteuil roulant
suite à une polio.



Joggi, Daniel, Dr ès sc. tech., 1949 *
de Bätterkinden (BE), habitant à Trélex (VD)

Membre depuis 2012, élu jusqu'à l'AG de 2018

Président de la FSP, président du CA
de Active Communication, membre du CA
du CSP, Commissions demandes
de soutien et construction du CF de la FSP
Études d'ingénieur agronome (EPF Zurich). En-
suite, travail à l'institut d'horticulture de l'EPF
Zurich et à l'Agroscope. Puis, jusqu'en 2010,
responsable informatique à l'établissement
fédéral de recherche Agroscope Changins-
Wädenswil (ACW), Nyon (VD). De 2010 à
2012, directeur a. i. de la FSP. Vice-président
de la Fondation Rotary-Esperanza Lausanne,
membre du CF de la Fondation internationale
pour la recherche en paraplégie (IRP) et de la
Fondation Montreux 2006 ainsi que membre
de l'International Spinal Cord Society (ISCoS).



Landis, Peter, 1966 *
de Hirzel (ZH), habitant à Hirzel

Membre depuis 2012, élu jusqu'à l'AG de 2018

Monteur d'installations frigorifiques, reconversion au poste de dessinateur d'installations frigorifiques. Activités au sein de Menn Engineering AG au poste de dessinateur CAO bâtiment et dessinateur d'installations frigorifiques chez Appelsa SA. Depuis 2000, directeur administratif de Knecht AG (Oberwil ZH), suivi des formalités administratives de la division architecture, construction en bois et aménagement intérieur.



Moser Blanc, Barbara, 1954
de Röthenbach i.E. (BE), habitant à Oberhofen am Thunersee (BE)

Membre depuis 2009, élue jusqu'à l'AG de 2019

Membre du CF de la FSP
Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de responsable marketing, diplôme « Coaching systémique ». Etudes post-grades en développement d'entreprise/change management et Certificate of advanced studies en psychologie. Travaille à l'Institut für emotionale Kompetenz AG à Berne en tant que Senior Consultant, assesseur et coach de management.



Stöckli, Vreni, 1953 *
de Hermetschwil (AG), habitant à Ibach (SZ)

Membre depuis 2009, élue jusqu'à l'AG de 2019

Professeure de ski diplômée, elle a travaillé dans des écoles de sports de neige. Femme au foyer et mère de famille. Sportive handicapée (ski alpin) ayant réalisé de nombreux exploits, également lors de championnats du monde et de Jeux paralympiques. Membre de l'UDC, conseillère cantonale de Schwyz (de 2000 à 2002).



Zimmermann, Stephan, Dr iur., 1946
de Zurich et Mels (SG), habitant à Zurich

Membre depuis 2009, élu jusqu'à l'AG de 2019

Études de droit (Université de Zurich), doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich). Activité dans des cabinets d'avocat et au tribunal de la circonscription de Zurich. Aujourd'hui, partenaire conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich). Président du CA de Kamber Consultancy AG et vice-président du CA de Logistik Holding AG. Membre du CA de AIM Group Zürich Acquisitions, Investments, Mergers AG; Erowa Leasing & Finanz AG, Marbach AG, Orenda Holding AG et Schilling Treuhand AG. Membre du PDC, membre du conseil municipal de la ville de Zurich de 1974 à 1984 et président du PDC à Zurich (arrondissement 8).

* = Personne en fauteuil roulant
AG = assemblée générale
CF = Conseil de fondation
CA = Conseil d'administration

Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques

Etat au 31 mars 2018



Hofstetter, Joseph, Dr iur., 1960

de Doppleschwand (LU), habitant Nottwil (LU)

Directeur depuis 2012

Études de droit (Université de Berne), doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Lucerne). A travaillé au département de justice du canton de Lucerne jusqu'en 2000. À partir de 2000, il a été consultant juridique pour l'ASP et le CSP, dès 2006 responsable du service juridique de la FSP et du CSP. Secrétaire général de la FSP et directeur du service juridique à partir de 2010. Membre du CF de la caisse complémentaire du CSP de Nottwil. Membre du CA d'AWONO AG, membre du CA de medkey AG, membre du CF de la Fondation Clara und Walter Burkhardt-Gloor. Membre du comité directeur du Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit.



Bernet, Pius, 1957

de Egolzwil (LU), habitant à Egolzwil (LU)

Chef des finances de 2009 au 30 juin 2018

Diplôme d'économiste HES, contrôleur de gestion diplômé de la SIB, diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS manager VMI d'association/NPO, MBA en Nonprofit-Management, Université de Fribourg; a travaillé auparavant pour Movenpick et Swissair Group, CFO chez Schweizer Technology, Motorola Suisse, Coperion-K-Tron EMEA-ASIA et Perrot Duval Holding SA/

Infranor Inter AG. Membre du CA de Zentrum Eymatt AG; membre du CA d'Active Communication AG; président de la NPO Finanzforum (association); membre du comité d'experts de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC; expert pour ExpertSuisse, VEB, CEPS/Université de Bâle, VMI/Université de Fribourg.



Gubser, Martin, Dr ès phil, 1959

de Walenstadt (SG), habitant Aarau (AG)

Responsable Marketing affiliations et fundraising de 2015 au 31 mars 2018

Études de rhétorique et lettres (Tübingen, Fribourg). Début de carrière dans la communication d'entreprise, par la suite dans une agence de communication. Activité dans le domaine du fundraising depuis plus de 20 ans: d'abord, au sein de la direction d'une NPO, puis pendant 15 ans à la tête de sa propre entreprise de conseil en fundraising stratégique. Membre du comité directeur et vice-président de l'association professionnelle des fundraisers (Swissfundraising) pendant 10 ans. Membre du CA Funkenmeer AG et Bornengo AG. Référent technique à la ZHAW de Zurich et l'Université de St-Gall.



Jenowein, Agnes, 1958

de St-Gall-Rotmonten (SG), habitant à Cham (ZG)

Responsable Corporate Communications de 2015 au 31 mars 2018

Responsable archives historiques et espace visiteurs à partir du 1^{er} avril 2018.

Auparavant responsable de la communication d'entreprise et du marketing de la FSP de 2011 à 2014.

Débuts professionnels dans le domaine médical. Puis, orientation vers la communication et le marketing, activité d'encadrement auprès d'agences et d'entreprises. Formation continue, notamment en communication et management (Université de St-Gall). Précédemment, activité auprès du groupe de cliniques privées Hirslanden: en tant que responsable Public Relations du groupe au Head Office Zurich et responsable communication et marketing à la clinique St-Anna (Lucerne). De 1985 à 1990, conseillère communale de la ville de St-Gall.

À partir du 1^{er} avril 2018



Michel, Stephan, 1966

de Ebikon (LU), habitant à Rothenburg (LU)

Responsable Communication et marketing à partir du 1^{er} avril 2018

Licence en Business Administration (économie d'entreprise). Executive Master of Science in Communications Management/MSc. Pendant cinq ans, responsable marketing et communication d'entreprise au siège central de la banque Valiant Bank à Berne. Auparavant, a travaillé pendant douze ans pour l'assurance maladie CSS dans le domaine Corporate et Marketing Communications en tant que responsable Media Relations et communication d'entreprise, puis pendant trois ans, comme responsable Corporate et Marketing Communications. Avant cela, rédacteur et journaliste auprès de divers quotidiens suisses.



Rapport financier de l'Association
des bienfaiteurs de la Fondation suisse
pour paraplégiques (AdB)

Bilan

CHF	Note	31.12.17	%	31.12.16	%
Actifs					
Liquidités	1	6 331 887	5,3	6 041 435	5,3
Autres avoirs à court terme	2	1 325 795	1,1	812 327	0,7
Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante à la FSP	2	52 410 825	44,0	51 565 710	45,6
Fonds de roulement		60 068 507	50,4	58 419 471	51,7
Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la FSP	3	52 145 408	43,7	47 539 926	42,1
Placements liés à un objet	4	7 000 000	5,9	7 000 000	6,2
Actif immobilisé		59 145 408	49,6	54 539 926	48,3
Actif		119 213 915	100,0	112 959 397	100,0
Passif					
Dettes résultant de livraisons et prestations	5	4 590 278	3,9	4 000 000	3,5
Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme	6	52 410 825	44,0	51 565 710	45,6
Passifs de régularisation	7	6 610	0,0	5 860	0,0
Fonds étrangers à court terme		57 007 713	47,8	55 571 570	49,2
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	52 145 408	43,7	47 539 926	42,1
Fonds étrangers à long terme		52 145 408	43,7	47 539 926	42,1
Fonds étrangers		109 153 120	91,6	103 111 495	91,3
Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs		7 000 000	5,9	7 000 000	6,2
Capital social		3 060 794	2,6	2 847 902	2,5
Capital de l'organisation		10 060 794	8,4	9 847 902	8,7
Passif		119 213 915	100,0	112 959 397	100,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte d'exploitation

CHF	Note	2017	%	2016	%
Produits					
Cotisations des membres	9	68 387 868	86,2	69 169 877	85,2
Dons libres	10	0	0,0	1 167 853	1,4
Dons affectés	11	6 219 341	7,8	6 731 492	8,3
Cotisations des membres IC pour collaborateurs GSP	12	103 545	0,1	142 335	0,2
Total cotisations des membres et dons		74 710 754	94,1	77 211 557	95,2
Contribution d'exploitation IC de la FSP	13	4 660 000	5,9	3 930 000	4,8
Performance opérationnelle interne		4 660 000	5,9	3 930 000	4,8
Performance opérationnelle		79 370 754	100,0	81 141 557	100,0
Charges d'exploitation					
Cotisations des membres et dons transmis à la FSP	9	- 74 710 754	- 94,1	- 77 211 557	- 95,2
Montants de soutien pour les bienfaiteurs	14	- 4 660 000	- 5,9	- 3 930 000	- 4,8
Charges de personnel	15	- 11 744	- 0,0	- 10 892	- 0,0
Charges administratives	16	- 17 372	- 0,0	- 14 200	- 0,0
Charges d'exploitation		- 79 399 869	- 100,0	- 81 166 649	- 100,0
Résultat d'exploitation avant résultat financier		- 29 115	- 0,0	- 25 092	- 0,0
Charges financières et produits financiers	17	242 008	0,3	229 843	0,3
Résultat de l'exercice		212 893	0,3	204 752	0,3

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Tableau des flux de trésorerie

1 000 CHF	Note	2017	2016*
(Méthode indirecte avec fonds liquidités)			
Flux de liquidités résultant de l'activité d'exploitation			
Résultat annuel avant attribution/prélèvement au/du capital de l'organisation		212 893	204 752
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2	- 845 115	- 190 908
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations des membres permanents pour les années suivantes*	8	- 4 605 482	- 3 411 612
Variation des autres fonds de roulement	2	0	77
Variation des dettes résultant de livraisons et prestations	5	590 278	- 900 000
Variation des autres dettes à court terme et des passifs de régularisation	7	750	- 3 840
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes	6	845 115	190 908
Variation des paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	4 605 482	3 411 612
Flux de trésorerie résultant de l'activité opérationnelle (cash-flow lié à l'activité)		803 921	- 699 011
Flux de trésorerie résultant des activités d'investissement			
Investissements/désinvestissements dans des placements liés à un objet (à partir de 2017 sans prêts FSP)		7 000 000	0
Flux de trésorerie résultant des activités d'investissement		7 000 000	0
Free cash-flow		7 803 921	- 699 011
Flux de trésorerie résultant des activités de financement			
Augmentation/diminution du financement interne au groupe (à partir de 2017 avec prêts FSP)		- 7 513 469	3 375 727
Flux de trésorerie résultant des activités de financement		- 7 513 469	3 375 727
Variation des liquidités		290 452	2 676 716
État des liquidités au 01.01.	1	6 041 435	3 364 719
État des liquidités au 31.12.	1	6 331 887	6 041 435
Variation des liquidités		290 452	2 676 716

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

* La présentation de l'année précédente a été adaptée à celle de l'exercice sous revue.

Afin d'optimiser le financement de la construction du Campus de Nottwil, le Conseil de fondation a décidé de centraliser la gestion des actifs, des liquidités et des dettes de toutes les filiales du groupe avec le nouveau Corporate Treasury. Le financement interne qui en a résulté a permis de ne pas devoir faire appel à des capitaux de tiers à la fin 2017, malgré l'important volume des investissements.

Les liquidités qui n'ont pas été utilisées pour l'exploitation des filiales du groupe ont été mises à disposition sous forme de prêts IC (à court et long termes) ou d'avoirs en comptes courants de

la FSP. Ces activités de financement internes ont entraîné un ajustement du compte des flux de trésorerie en 2017: les avoirs en comptes courants et les avoirs découlant de prêts à court terme auprès des filiales du groupe ont aussi été comptabilisés comme flux de trésorerie financiers. Les livraisons et prestations internes au groupe sont toujours présentées dans le cash-flow opérationnel.

Le free cash-flow comprend tous les investissements et est présenté à titre complémentaire au sens de la Management Approach.

Variation du capital de l'association

Exercice sous revue

CHF	Situation initiale 01.01.17	Affectation / dotation	Utilisation	Situation finale 31.12.17
Capital social	2 847 902	212 893	0	3 060 794
Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs	7 000 000		0	7 000 000
Résultat de l'exercice	0	212 893	- 212 893	0
Total	9 847 902	425 786	- 212 893	10 060 794

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Année précédente

CHF	Situation initiale 01.01.16	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.16
Capital social	2 643 150	204 752	0	2 847 902
Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs	7 000 000		0	7 000 000
Résultat de l'exercice sous revue	0	204 752	- 204 752	0
Total	9 643 150	409 503	- 204 752	9 847 902

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Capital lié: il s'agit de la mise à disposition de montants de soutien aux bienfaiteurs (CHF 200 000 jusqu'à fin 2017, puis CHF 250 000 dès 2018 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident rendant nécessaire l'usage d'un fauteuil roulant) ainsi que pour des projets particuliers de l'AdB. Le règlement Utilisation des moyens du compte Soutien aux bienfaiteurs/projets particuliers définit l'utilisation des montants.

Notes explicatives des comptes annuels 2017

Bases

Généralités

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) est une association au sens des art. 60 ss. CC sise à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

Base de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB a été clôturée le 31 décembre conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables Swiss GAAP RPC. La publication est identique au rapport interne (management approach).

Principes comptables et d'évaluation

Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle), conformément à la pratique du groupe.

Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant explicitement la durée de l'affiliation (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultats seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations des membres 2018 ont été envoyées début octobre 2017 et les paiements pour 2017 déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ».

Les cotisations des membres reçues sont entièrement transférées chaque mois pour une utilisation future à la FSP. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées chez la FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident. Ce procédé a été choisi afin de ne pas devoir indiquer des montants de cotisation de membres différents dans les livres de comptes de la FSP et de l'AdB.

Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. À partir de 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur de l'équipement des IPS/OPS de l'extension de la clinique a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2017. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Les montants de soutien pour les membres bienfaiteurs ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position Montants de soutien pour les bienfaiteurs. Les montants de soutien pour les bienfaiteurs non versés sont indiqués sous Dettes résultant de livraisons et prestations.

Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du marketing affiliations et fundraising, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

Immobilisations incorporelles

Les droits des marques (AdB avec logo) sont enregistrés dans le registre des marques auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle.

Sur la base de la convention contractuelle, la FSP finance elle-même les investissements nécessaires pour les logiciels du marketing des affiliations et de la collecte de fonds ou confie cette tâche à l'ICT centralisé du CSP.

Paiements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral du paiement anticipé des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous Autres dettes à court terme».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous Paiements anticipés à long terme. Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

Impôts sur les bénéficiés

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

Capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Le capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident (CHF 200 000 jusqu'à fin 2017) ;
- l'octroi d'autres montants de soutien à bienfaiteur accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP ;
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 20 avril 2011.

Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche qui-conque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

Notes explicatives du bilan

1. Liquidités

CHF	31.12.17	31.12.16
Comptes postaux	5 478 811	5 651 768
Comptes bancaires	457 392	396 656
Liquidités en circulation	395 684	- 6 989
Total	6 331 887	6 041 435

Avec l'augmentation des liquidités, la solvabilité pour les versements non effectués des montants de soutien pour les bienfaiteurs est garantie. Ceux-ci figurent comme en 2016 dans les engagements résultant de livraisons et prestations. Les liquidités en circulation sont les titres en vente.

2. Autres créances à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.17	31.12.16
Fondation suisse pour paraplégiques	1 325 795	812 327
Paiements anticipés des cotisations des membres pour les années suivantes	52 410 825	51 565 710
Total net	53 736 620	52 378 036

Les créances envers la FSP ont augmenté de CHF 0,5 mio et peuvent être consultées directement si nécessaire. Les paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante ont progressé de CHF 0,85 mio, s'établissant à CHF 52,41 mio, suite à une précision de la logique de délimitation entre les nouveaux membres et les membres actuels.

3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la FSP

CHF	2017	2016
État au 01.01.	47 539 926	44 128 314
Entrées	6 048 750	5 350 500
Sorties	- 1 443 268	- 1 938 888
État au 31.12.	52 145 408	47 539 926

La progression des paiements anticipés repose sur une forte croissance des membres permanents (cf. note explicative 9), ce qui a conduit à une régularisation des CHF 1000 versés au profit des années à venir selon l'âge d'entrée du membre permanent.

4. Placements liés à un objet

CHF	31.12.17	en %	Intervalle 2017	31.12.16	en %	Intervalle 2016
Cash, argent au jour le jour	0	0 %	n/a	49 762	1 %	0–15 %
Transfert de/dans des liquidités	0	0 %	n/a	25 988	0 %	n/a
Actions nationales	0	0 %	n/a	921 935	13 %	8–18 %
Actions étrangères	0	0 %	n/a	1 001 643	14 %	9–19 %
Obligations en CHF	0	0 %	n/a	3 654 362	52 %	30–50 %
Placements alternatifs	0	0 %	n/a	783 249	11 %	0–12 %
Biens immobiliers	0	0 %	n/a	563 061	8 %	0–10 %
Prêt IC lié à un objet à la FSP	7 000 000	100 %	0–100 %	0	0 %	n/a
Total	7 000 000	100 %		7 000 000	100 %	

Le règlement de placement fixe les marges précitées des placements. Lors de sa séance du 23 novembre 2017, le comité directeur a autorisé un prêt sans intérêt à des fins de financement de construction jusqu'en 2024. Le dépôt de titres a été soldé au 12.09.2017.

En 2017, le rendement brut s'est monté à 3,71 % (année précédente: 3,68 %), le rendement net à 3,46 % (année précédente:

3,28 %). Les produits réalisés de CHF 0,13 mio ont été transférés dans les liquidités opérationnelles. Le comité directeur AdB de la FSP a décidé de mettre à disposition un prêt sans intérêt de CHF 7,0 mio sur 7 ans, à des fins de financement de construction. Le montant du prêt est présenté à la valeur nominale dans la position Prêt IC à la FSP.

5. Dettes résultant de livraisons et prestations

CHF	31.12.17	31.12.16
Montants de soutien à bienfaiteur	4 590 000	4 000 000
Sociétés du groupe	278	0
Total	4 590 278	4 000 000

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteur déposées mais non encore approuvées ont augmenté de CHF 0,59 mio par rapport à 2016.

6. Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.17	31.12.16
Paiement anticipé de cotisations des membres pour l'année suivante	52 410 825	51 565 710
Total	52 410 825	51 565 710

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante.

Les nouveaux membres arrivés à partir du 1^{er} septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante, c.-à-d. que la logique de délimitation est différente des membres permanents actuels.

La différenciation de la logique de délimitation entre nouveaux membres et membres actuels a été précisée en 2017. Ceci a toutefois entraîné une variation unique et cumulative des paiements anticipés à régulariser de CHF 0,85 mio et des produits annuels moins élevés.

7. Passifs de régularisation

CHF	31.12.17	31.12.16
Frais de révision	3 360	3 360
Autres passifs de régularisation	3 250	2 500
Total	6 610	5 860

La position Autres passifs de régularisation inclut les coûts comptabilisés pour l'assemblée générale 2017.

8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	2017	2016
État au 01.01.	47 539 926	44 128 314
Constitution sans effet sur le compte de résultat	6 048 750	5 350 500
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 1 443 268	- 1 938 888
État au 31.12.	52 145 408	47 539 926

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position Constitution sans effet sur le compte de résultat correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position Dissolution avec effet sur le compte de résultat comprend la part annuelle 2017 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans. La qualité des données principales de la base de données des bienfaiteurs (saisie ultérieure des anniversaires, décès, entre autres) a encore pu être améliorée en 2017. Ceci a toutefois entraîné une augmentation des régularisations dans le bilan de CHF 0,50 mio et, par conséquent, une réduction du revenu annuel.

Notes explicatives du compte d'exploitation

9. Produits des affiliations

CHF	2017*	2016
Affiliations annuelles		
Cotisations des membres encaissées		
Membres annuels brut	67 789 716	67 421 897
Variation exercice comptable	- 845 115	- 190 908
Produit total membres annuels	66 944 600	67 230 989
Ménages au 01.09.	1 094 567	1 080 067
Produit moyen	61,16	62,25
Affiliations de membres permanents		
Cotisations des membres encaissées		
Membres permanents brut	6 048 750	5 350 500
Variation exercice comptable	- 4 605 482	- 3 411 612
Produit total membres permanents	1 443 268	1 938 888
Personnes au 31.12.	71 614	65 922
Produit moyen	20,15	29,41
Total	68 387 868	69 169 877
Affiliations	1 166 181	1 145 989
Produit moyen	58,64	60,36

* y compris l'effet des notes explicatives 6 et 7

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

En 2017, les produits issus des affiliations annuelles ont diminué de CHF 0,30 mio et ceux issus des affiliations permanentes de CHF 0,50 mio en raison de l'ajustement de la logique de délimitation par rapport à 2016. Ceci conduit à un produit total et un produit moyen par affiliation moins élevés que l'année précédente malgré une hausse des affiliations.

10. Dons libres

Les dons reçus sont comptabilisés avec effet sur résultat au moment de l'entrée du paiement. Les arrondis lors du paiement de la cotisation des membres sont comptabilisés dans les dons liés à un objet conformément à la note explicative 11.

11. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Un appel aux dons pour un équipement des IPS/OPS dans le cadre de la rénovation de la clinique a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2017. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

12. Produits des affiliations IC

Les affiliations annuelles des collaborateurs du GSP sont financées par leurs employeurs ou les différentes filiales du groupe et comptabilisées séparément.

13. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100% des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Conséquence à cela : la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

14. Montants de soutien pour les bienfaiteurs

Pendant l'exercice, CHF 4,66 mio ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres. Au total, CHF 4,07 mio ont été versés à 26 membres (contre 27 en 2016). Cette différence de CHF 0,59 mio figure dans le bilan sous Dettes résultant de livraisons et prestations.

15. Charges de personnel

CHF	2017	2016
Honoraires du comité directeur	11 332	10 398
Assurance sociale	412	494
Total	11 744	10 892

L'AdB n'emploie aucun personnel propre. Cette position représente les honoraires du comité directeur.

16. Charges administratives

CHF	2017	2016
Révision	13 025	9 960
Comptabilité publique	750	1 500
Voyages et représentation	0	- 450
IC Relations publiques, frais de déplacement, marketing et fundraising du groupe	0	1 669
IC Frais de locaux du groupe	0	1 335
IC Charges administratives et informatiques du groupe	3 597	186
Total	17 372	14 200

Les charges de révision sont régularisées dans l'exercice sous revue. En 2016, une dissolution des coûts provenant de l'année 2015 a entraîné une baisse des coûts. Les charges administratives et informatiques IC sont les coûts de restauration en lien avec l'assemblée générale et les réunions du comité directeur.

17. Charges financières et produits financiers

CHF	2017	2016
Frais de compte et commissions	- 18 056	- 27 932
Total frais financiers	- 18 056	- 27 932
Produits financiers, dividendes	126 732	137 669
Plus-values sur les cours et rectifications de valeurs	133 332	120 107
Total produits financiers	260 064	257 776
Total	242 008	229 843

Le produit des intérêts et les dividendes ainsi que les gains de cours concernent avant tout des produits issus de placements affectés à un objet qui représentent la contre-valeur du capital lié Montant de soutien à bienfaiteur.

18. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

19. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. Le comité directeur a établi des lettres de patronage pour un montant total de CHF 120 mio aux banques octroyant des crédits afin de garantir les contrats de crédit pour le financement de la rénovation et de l'agrandissement de la FSP par la FSP.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse des paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

20. Transactions avec des personnes proches

Les transactions entre les sociétés du groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

21. Indemnisations accordées aux membres des organes directeurs

En 2017, CHF 11 332 (contre CHF 10 398 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres des organes directeurs. Les indemnisations du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

22. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2017.

23. Approbation des comptes annuels par l'AdB

Le comité directeur demande à l'assemblée générale du 18 avril 2018 d'accepter les comptes annuels 2017 tels qu'ils sont présentés.

Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.17	31.12.16
Résultat de l'exercice	212 893	204 752
./. Attribution au capital de l'association	- 212 893	- 204 752
Report sur l'exercice suivant	0	0

Sur proposition du comité directeur, l'utilisation du résultat annuel 2017 sera soumise pour approbation à l'assemblée générale du 18 avril 2018. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est déjà inscrite dans les comptes sous Variation du capital de l'association.

Pour le comité directeur



Heinz Frei
Président



Dr méd. Hans Georg Koch
Vice-président

Nottwil, le 22 février 2018

Rapport de l'organe de révision



**Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée des membres de l'Association
des bienfaiteurs de la Fondation suisse
pour paraplégiques (AdB), Nottwil**

**Rapport de l'organe de révision sur
les comptes annuels 2017**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe (pages 20 à 32) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance (pages 6 à 11) n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du comité directeur

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux Statuts de l'association, incombe au Comité directeur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité directeur est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et des Statuts de l'association.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité directeur de l'Association.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 23 mars 2018

PricewaterhouseCoopers SA



Rodolfo Gerber

Expert-réviser

Réviser responsable



Barbara Mebold

Expert-réviser

Impressum

Rapport annuel 2017
de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)

Parution en allemand et en français
Seule la version allemande fait foi.

Éditrice
Association des bienfaiteurs
de la Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Concept/rédaction/réalisation
Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Traduction/Relecture
contexto AG Zurich/Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Remarque
Afin de faciliter la lecture, seule la forme masculine est employée dans les
textes. Celle-ci comprend toujours les personnes des deux sexes.

État au 29.03.2018

